

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Délibération n° <u>D2026-08-18-47</u> Conseillers municipaux en exercice : 15 Convocation en date du 13 août 2026	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE <u>Conseil Municipal du 18 août 2026</u> Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT. Présents : de VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, DAYER Christine, BONNÉRY Patrick, MESTRE Anne, CROS Francette, BÉRIOUX Ingrid, CLAYRAC Georges, DURAND Aurore, BARLOGIS Estelle, JULIEN Dominique, CARRENO Annie. Absents : aucun. Empêchés : CERDAN David, CASSIGNAC Fabien, VERDALE Olivier. Procurations : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CERDAN David à FABRE Éric, VERDALE Olivier à CARRENO Annie. Secrétaire de séance : DURAND Aurore
---	---

OBJET :	<u>Approbation de l'avenant n°1 à la convention de facturation pour fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire</u> Le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de modifier la convention initiale de facturation et de livraison des repas au restaurant scolaire, signée le 02 octobre 2025 avec la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois. Le Maire rappelle que cette modification est rendue nécessaire en raison de la modification de certains tarifs : une augmentation du repas des usagers maternelles de 0.01 euro. Il note que le tarif du repas usagers primaires reste le même que l'année dernière, 5.50 euros. Le projet d'avenant n°1 est annexé à la présente délibération. Le reste des clauses de la convention initiale demeure inchangé. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. LE CONSEIL MUNICIPAL <u>Ouï</u> l'exposé du Maire et après en avoir délibéré <u>Approuve</u> les termes de l'avenant n°1 à la convention de facturation pour fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire. <u>Autorise</u> Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant. Envoyé en préfecture le 24/08/2026 Reçu en préfecture le 24/08/2026 Publié le ID : 011-211103510-20260818-D2026_08_18_47-DE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---------	--

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Aurore DURAND



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

